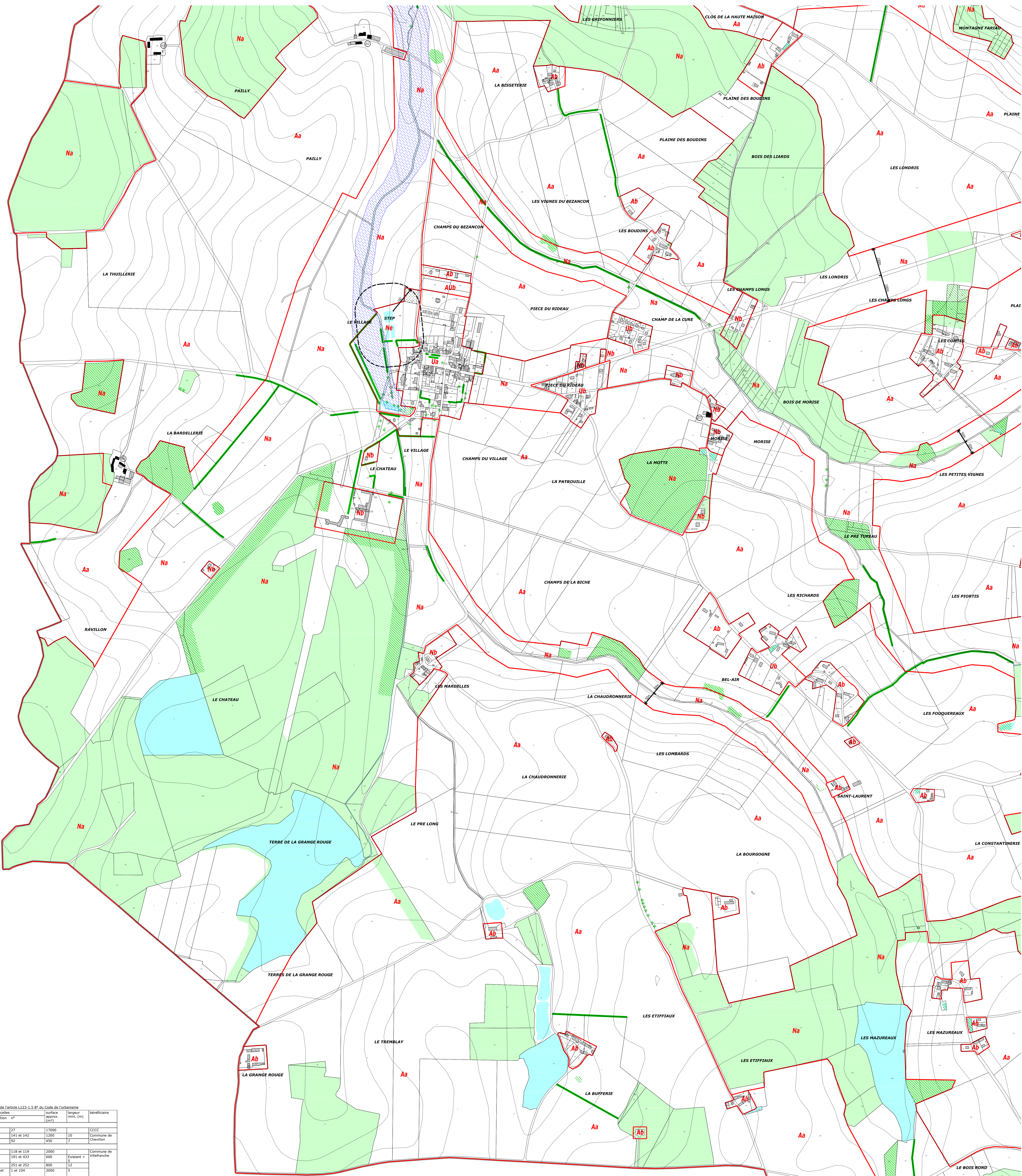




Liste des emplacements observés au titre de l'article L123-1-5° du Code de l'urbanisme					
N°	objet	parcelles section	surface approx.	largeur (m)	bénéficiaire
Commune de Chevillon					
C1	Station d'épuration des eaux	26	27	1700	CCCC
C2	Parcours de rue	AB	141 et 142	100	Commune de Chevillon
C3	Amorce de rue	AB	82	450	7
Commune de Villefranche					
V1	Stationnement public	AB	118 et 119	2000	Commune de Villefranche
V2	Rue	7	195 et 423	600	Chavillon
V3	Rue	AB	251 et 252	800	12
V4	Espace vert	VA et VC	1 et 104	2000	5

Note : CCCC = Communauté de Communes des Coteaux de la Charbonnière.

DEPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OREE DE PUISAYE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

de Chevillon, Prunoy et Villefranche-Saint-Phal

05c PLAN DE ZONAGE

vu pour être annexé
à la délibération
du 11 mars 2014

ZONES URBAINES

- AB : secteur de bureau
- AB : secteur de bureau
- AB : secteur de bureau

ZONES AGRICOLES

- AB : secteur de bureau
- AB : secteur de bureau
- AB : secteur de bureau

ZONES NATURELLES

- AB : secteur de bureau
- AB : secteur de bureau
- AB : secteur de bureau

AUTRES

- AB : secteur de bureau
- AB : secteur de bureau
- AB : secteur de bureau

A TITRE INFORMATIF

- AB : secteur de bureau
- AB : secteur de bureau
- AB : secteur de bureau